



## REGLEMENT PARTICULIER

### 10ème Tournoi Régional de Doubles et Mixtes :

### Le Rush Baldomérien

**Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.BaD sous la responsabilité des Juge-Arbitres.**

1. La Juge-Arbitre principale est « **Véronique MARESCA** » du club de Beaumont (63) et sera assisté de « **Michaël VIAL** » du club de Genilac (42) pour la validation de son examen.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton : N° d'autorisation : en cours

2. Le tournoi aura lieu le **samedi 31 mars 2018 pour les doubles et dimanche 1er avril 2018 pour les doubles mixtes**. Il est ouvert aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans, avec un classement CPPH à la date du tirage au sort de R6 maximum (pas de classement minimum).

Tout joueur doit être en règle avec la F.F.BaD et en possession de sa licence validée à la date du tirage au sort.

3. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le **15 Mars 2018** par mail à **tournoisaintgalmieradulte@gmail.com**. Toute inscription sera confirmée par mail par l'Organisateur.

4. Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux. **Les tableaux seront réalisés en regroupant les paires selon leur classement par point et s'appelleront série 1 / série 2 .... avec un maximum de poules de 4 et 2 sortants par poule.**

Les joueurs sans partenaire peuvent s'inscrire « au choix » ; ils devront alors respecter les paires constituées par le Comité d'Organisation.

6. Le nombre total d'inscriptions est limité à 24 paires de doubles dames, 32 paires de doubles hommes et 56 paires pour les mixtes afin de réaliser au maximum des poules de 4. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée. Le Comité Organisateur informera les joueurs qui sont sur liste d'attente.

5. Les droits d'inscription s'élèvent à 14€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux et sont à régler par chèque à l'ordre de Saint Galmier Loisirs par envoi postal à Grégory MALLET, 48 impasse de la Thivillière – 42140 Chazelles sur Lyon **avant le 15 mars 2018**.

7. En cas de forfait d'une paire avant le tirage au sort, c'est la première paire sur liste d'attente qui sera réintégré.

En cas de forfait d'une paire après le tirage au sort, c'est la paire avec le CPPH le plus proche qui sera réintégré si cela ne déséquilibre pas les tableaux déjà réalisés.

8. **Le tirage au sort aura lieu le 17 Mars 2018**. Les têtes de séries seront désignées par le Comité Organisateur et les Juge-Arbitres au CPPH avec l'aide de « Poona » au 15 Mars 2018. Les convocations seront envoyées par mail.

8. Sauf autrement décidé par le Comité Organisateur en accord avec les Juge-Arbitres, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à titre indicatif et les matchs pourront être lancés avec un décalage d'une heure avant leurs horaires mentionnés sur l'échéancier, sans que l'accord des joueurs ne soit requis.

9. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

10. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes, boisson, serviette....) et équipé d'une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD

11. A l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match (test des volants, échauffements et changements de tenues).

12. Les volants seront à la charge des joueurs : en cas de litige le volant choisi est le BABOLAT 4 (en vente dans la salle).
13. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par les Juge-Arbitres et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
14. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux Juge-Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs uniquement entre les sets et lors des pauses à 11 points. Merci de respecter le nombre d'entraîneurs par terrain, 2 par joueur.
15. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé « LET » dans l'échange.
16. Les matchs seront en auto arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel aux Juge-Arbitres, à tout moment du tournoi, qui désigneront, si possible, un arbitre (ou faisant office). Dans le cadre d'une formation interne organisée par le CODEP 42, des arbitres de lignes stagiaires pourront être présents sur certains matchs durant la compétition.
17. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juge-Arbitres et devront obtenir l'accord de ceux-ci. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par les Juge-Arbitres et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
18. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Les Juge-Arbitres peuvent accorder un repos plus long lorsque cela leur paraît souhaitable.
19. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
20. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Des chaussures de salle propres sont exigées. Il est interdit de manger dans le gymnase ; une salle avec tables et chaises est à votre disposition à côté.
21. Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et fournir si possible un justificatif. Tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir les Juge-Arbitres. Tout joueur forfait devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage : Commission Régionale Arbitrage – Ligue Rhone Alpes – 37 route du Vercors – 38500 SAINT CASSIEN ou de préférence par mail à **Sophie.bluy@badminton-aura.org**, en précisant le nom, la date de la compétition, le numéro de licence et le motif du forfait.
- Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. Si pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.
22. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux Juge-Arbitres avant son premier match du tournoi.
23. Des reportages (photos ou vidéos) seront réalisés sur la compétition ; si vous ne voulez pas être pris en photo/vidéo, merci de le préciser sur la feuille d'inscription.
24. **Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juge-Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.**

**Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 10<sup>ème</sup> tournoi Régional de Doubles et Mixtes de St Galmier » en observant ce règlement et en respectant les décisions des Juge-Arbitres.**

**Le Comité  
d'Organisation**

**La JA  
Véronique MARESCA**

**Le JA adjoint  
Michaël VIAL**

